

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le 27 du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Etaient absents : Monsieur Michaël PILLING (excusé avec pouvoir à Monsieur Jean Jacques CAFFY)
Madame Nicole JOUBERT (excusée avec pouvoir à Monsieur René HILAIRE)
Madame Suzy WAECHTER (excusée avec pouvoir à Madame Brigitte LEBRIEZ)
Madame Anne-Marie DACEUX (excusée avec pouvoir à Madame Michelle JENTY)
Madame Odile SARCOU (excusée avec pouvoir à Monsieur Marc MILLON)
Madame Catherine CHAUNU (excusée avec pouvoir à Monsieur Dominique POITOU)

Secrétaire de séance : Madame Brigitte LEBRIEZ

Le conseil municipal a validé le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2017.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour la restauration du court de tennis et l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts.

ORDRE DU JOUR

1 – VOIRIE 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis sont en cours pour rénover les routes du Masvaleix et du Sargueix. De plus, du « point-à-temps » sera fait sur les routes abîmées cet hiver.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a simplifié les modalités d'attribution et de versement de la dotation annuelle voirie qui s'élève à 20 000.00 € pour 2017 pour notre commune (60 000.00 € T.T.C. de travaux)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 – PROJET DE REHABILITATION DU « LOGEMENT DES SCEURS »

Monsieur le Maire propose que la Maison des Sœurs soit restaurée afin d'y aménager des logements dont un adapté. L'architecte Monsieur Fages a effectué une estimation des travaux à hauteur de 278 000.00 € H.T. (333 600.00 € TTC)

Ce projet est éligible par l'Etat dans le cadre d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et par le Conseil Départemental dans le cadre d'une subvention pour la restauration de bâtiments communaux à usage de logements.

Monsieur le Maire propose le financement possible suivant :

- Etat 30 % : 83 400.00 €
- Département 20% sur 100 000.00 € de travaux HT par an : 2 x 20 000.00 €
- Vente immobilière actée (grange communale) : 20 000.00 €
- Ventes immobilières prévues : 30 200.00 €
- Emprunt : 160 000.00 €/20 ans

Monsieur le Maire précise que cet emprunt n'impactera pas les taxes d'imposition des administrés ni l'endettement de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet ne verra le jour que si l'Etat répond favorablement à ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire explique que pour clôturer les dépenses 2016 dues aux différents travaux, en attente des subventions actées mais non perçues, il est nécessaire de prendre une ligne de trésorerie de 60 000.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Afin de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour pouvoir effectuer les mandatements nécessaires avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 - Achat de terrains

Monsieur le Maire a reçu une proposition de Mme Sylvie BLANC afin que la commune de Meilhards acquiert les terrains dont les références cadastrales sont les suivantes :

AT 0131	BT	13a60ca
AT 0208	P	71a50ca
AT 0210	P	53a49ca

SOIT : 1ha38a59ca pour un montant de 6 000,00 €

Monsieur le Maire précise que ces acquisitions sont nécessaires à la réalisation du projet de remise aux normes de l'étang de la Besse.

Il demande au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition et de lui donner pouvoir pour mener à bien cette opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- COMPETENCE URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence PLU aux Communautés de Communes dans un délai de 3 ans après la publication de la Loi soit à compter du 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des Communes membres représentant au moins 20% de la population.

Si, dans les trois mois précédent le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017) au moins 25% des Communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après discussion, le Conseil Municipal indique que la Commune est en pleine élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal en commande groupée avec les Communes de MASSERET, SAINT-YBARD, SALON-LA-TOUR, CONDAT-SUR-GANAVEIX, EYBURIE et ORGNAC-SUR-VEZERE et qu'il s'oppose à ce que cette compétence soit transférée à la Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU et demande à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires auprès de la Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE pour l'application de cette délibération.

7- RESTAURATION DU COURT DE TENNIS

Monsieur le Maire propose des travaux spécifiques importants et obligatoires (tracé des lignes, nettoyage, traitement des fissures et renouvellement du revêtement) en vue de restructurer le court de tennis.

Un premier devis d'entreprise spécialisée fait apparaître un coût de 5 661.00 € HT

Des aides à l'Etat (DETR 36 %) et au Département (30 %) vont être demandées ainsi que d'autres devis. Une décision sera prise au prochain conseil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Mr NANOT sollicite la Mairie pour bénéficier d'un local afin d'entreposer et exposer des objets issus de ses recherches sur la commune de Meilhards.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à sa demande et de lui octroyer l'ancien local du bureau de poste.

Cette demande étant parvenue tardivement pour ce conseil, il précise à Mr NANOT qu'une réponse définitive lui sera apportée au prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que « la commission des jeunes » s'est réunie en présence d'une dizaine de jeunes (40 adolescents de 12 à 20 ans avaient été sollicités par convocation individuelle).

Cette commission a pris note des desiderata de nos jeunes.

Afin que la collaboration jeunes-commune perdure, Monsieur le Maire propose que 3 ou 4 référents puissent assister à une ou deux réunions du conseil municipal

- Monsieur le Maire fait part que la commune perd au 15 mars sa compétence « carte d'identité ». Cette dernière va être transférée dans certaines communes référentes (Uzerche, Treignac...). Avant de se déplacer dans ces communes, il sera nécessaire d'effectuer des pré-inscriptions informatiques accompagnées de documents officiels. Cet accompagnement informatique sera possible à la mairie. Des informations complémentaires seront fournies prochainement par la Préfecture.

La séance est levée à 21 heures 25